



**MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION/
AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL**

Return Bids to: - Retourner les soumissions à :

**Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada**
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à: l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Name and Address -
Raison sociale et adresse du Fournisseur/de
l'entrepreneur**

Telephone No. – No de téléphone
(____) _____

Fax No. – No de télécopieur
(____) _____

***Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder –
Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire***

Name and title/Nom et titre

Signature

Date

Title – Sujet	
Prestation des publications et des dossiers pour l'Agence du revenu du Canada (ARC).	
Solicitation No. – No de l'invitation	Date
1000314487	2013-10-29
Amendment No. - N° modification	
002	
Solicitation closes – L'invitation prend fin	
On – le 2013-11-19	
At – À 2:00 P.M.	
Time zone – Fuseau horaire : EST	
Contracting Authority – Autorité contractante	
Address	
E-mail address	
See herein / Voir dans ce document	
Telephone No. – No de téléphone	
(613) 995-4701	
Fax No. – No de télécopieur	
(613) 957-6655	
Destination - Destination	
See herein / Voir dans ce document	



MODIFICATION NO. 002

Cette modification est apportée pour les raisons suivantes :

1. Modifier la date de clôture;
2. Modifier le numéro de téléphone de l'autorité contractante sur la page couverture; et
3. Parvenir les questions et réponses reçues durant la période de soumission.

-
1. À la page 1, à la case intitulée « L'invitation prend fin: »,
SUPPRIMER- le 2013-11-04
INSÉRER- le 2013-11-19
 2. À la page 1 (du document en anglais seulement), à la case intitulée « No de téléphone »,
SUPPRIMER- (613) 995-4657
INSÉRER- (613) 995-4701
 3. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 2

Objet : Frais supplémentaires pour l'expédition et le carburant

Après avoir effectué un examen exhaustif de la grille de la proposition financière, et plus particulièrement du tableau J et de la section B2 : Indexation des prix, de l'annexe B, il ne semble y avoir aucune indication des frais supplémentaires pour le carburant ou de leur incidence sur les frais d'expédition. SJC est d'avis que l'on doit tenir compte des frais supplémentaires variables actuels pour le carburant, ainsi que de l'incidence qu'ils peuvent avoir sur les taux d'expédition mensuels. Cela pourrait à son tour engendrer des pertes substantielles pour l'entrepreneur retenu.

L'ARC envisagerait-elle d'inclure à l'annexe B : Base de paiement, une formule semblable à celle qui est utilisée à la section B.2 : Indexation et désindexation des prix, en ce qui concerne les frais supplémentaires pour le carburant?

Réponse 2

L'ARC a soigneusement pris en considération vos préoccupations à l'égard des frais supplémentaires pour le carburant et nous avons déterminé que nous n'envisagerons d'apporter aucun changement ni à la proposition financière ni à la base de paiement à ce sujet.



Question 3

Compte tenu de la quantité d'information et de détails requis afin de satisfaire à cette DDP, nous ne croyons pas qu'il soit possible d'y répondre correctement si l'ARC ne nous accorde pas de prorogation du délai. **Par conséquent, compte tenu de la taille et de la complexité de cette soumission, nous demandons respectueusement un report de la date d'échéance d'un mois.**

Réponse 3

L'ARC reportera la date de clôture au 19 novembre 2013, ce qui correspond à un délai supplémentaire de 15 jours civils à partir de la date de clôture initiale.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS RESTENT LES MÊMES